



**COMPOSITION DES JURYS  
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Année universitaire 2017-2018**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 4 septembre 2012 habilitant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 25 septembre 2017 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 2 Ergonomie et Gestion des Risques Professionnels** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2017-2018 :

<b>Président(e) :</b>	M. Fabrice ROBICHON
<b>Membres :</b>	M. Jérôme FLANDIN Madame Valérie OBERLE M. Henri-Jacques SMOLIK

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 06/11/2017  
Le Directeur de l'UFR,

  
Michel NARCE